

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2019)
Heft: 3

Artikel: Vers une Assemblée parlementaire franco-allemande
Autor: Puhl, Detlef
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-867956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Du 14 au 17 décembre 2011, le général Gert-Johannes Hagemann, commandant la brigade franco-allemande (BFA), visite plusieurs de ses troupes (près de 500 au total) engagées à l'époque au Kosovo, au sein de la KFOR depuis le début de l'année 2011.

Photo © Ministère des Armées françaises.

International

Vers une Assemblée parlementaire franco-allemande

Detlef Puhl

Ancien Senior advisor de l'OTAN et du Ministère français de la Défense

De l'enthousiasme, il n'y en avait pas. Comme c'était le cas quand le Traité de l'Elysée fut signé le 22 janvier 1963 – le traité qui reste comme une sorte de « loi fondamentale » des relations franco-allemandes, grand geste de réconciliation des deux pays voisins après la dernière de toute une série de guerres, la plus meurtrière et la plus criminelle, lancée par l'Allemagne nazie. La cérémonie de signature du Traité d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier dans la salle de couronnement de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, lieu où se trouvait, il y a 1200 ans, le palais de Charlemagne, ancêtre commun des deux peuples, a été digne et riche en symboles. Mais elle a traduit l'état des relations franco-allemandes d'aujourd'hui que l'ambassade d'Allemagne à Paris a caractérisées comme étant des « relations dépassionnées ».

Il se trouve que ce « traité de coopération et d'intégration franco-allemand » voit le jour dans un contexte politique particulier. Il stipule l'engagement des deux pays pour une « Union européenne unie, efficace, souveraine et forte » au moment où cette Union est menacée – par la sortie du Royaume Uni après 46 ans ; par la montée du nationalisme et de la xénophobie dans beaucoup de pays membres, la France et l'Allemagne inclus, et la popularité « d'hommes forts » à la dérive vers l'autoritarisme ; par une mondialisation de l'économie et surtout des finances qui cherchent à échapper aux règlements par l'Union et les Etats dans l'intérêt général au profit des intérêts purement privés ; par une concurrence renouvelée entre grandes puissances, dont l'Europe n'est plus.

Dans ces circonstances, ce traité peut être un outil très utile si nos gouvernements savent bien l'appliquer. Il les appelle à renforcer et à intensifier leurs relations bilatérales explicitement dans le contexte européen, non pas comme une fin en soi – bien que ce soit tout aussi bénéfique – mais pour promouvoir l'intégration européenne qui est en perte de vitesse. Mais ce traité

peut aussi, comme tous les traités, s'avérer simplement comme un document parmi d'autres qui ne sert qu'à faire impression.

Un accord parlementaire qui peut changer la donne

Ce nouveau traité, qui ne remplace pas l'ancien, contient trois volets. Et surtout, il est complété par un autre qui a été relativement passé sous silence – l'accord parlementaire franco-allemand, un accord négocié entre l'Assemblée nationale et le Bundestag, qui peut changer la donne en instituant un vrai contrôle, voire un vrai intérêt des élus des deux nations dans la gestion de nos relations par les gouvernements.

L'un de ces trois volets, c'est la définition des buts communs en matière de politiques générales : renforcement de la cohérence de l'Europe, de l'application des principes de l'Etat de droit, de l'engagement pour un marché global soumis à des règles, du multilatéralisme, de la coopération transfrontalière décentralisée. Ce sont des points de référence pour tout gouvernement français et allemand, actuel et futur. Ce sont des politiques destinées à faire barrage aux développements récents qui sont caractérisés par une dégradation de la cohérence interne de l'Union européenne, par une remise en question des principes de l'Etat de droit, dont l'indépendance de la justice est un des éléments clés, par des « guerres commerciales », « faciles à gagner », comme disait le président américain Trump. La France et l'Allemagne s'engagent formellement, malgré tout, à poursuivre la voie de la coopération et de l'intégration à tous les niveaux comme le précise le traité. A cette fin, les deux pays s'engagent à construire, au niveau européen, une politique commune étrangère et de sécurité efficace, et à approfondir l'union économique et monétaire. Ils souscrivent à l'obligation de se coordonner davantage pour rendre l'Europe capable d'agir, pour créer un partenariat plus étroit entre l'Europe et l'Afrique, et

pour faciliter des prises de position communes au sein de l'ONU. Au niveau purement bilatéral, les gouvernements s'engagent à soutenir l'engagement de la société civile, à promouvoir l'apprentissage de la langue de l'autre et la coopération transfrontalière entre entités locales et régionales, la coopération étroite dans les domaines du climat et de l'énergie, de l'environnement et des innovations technologiques.

Affronter ensemble les défis d'aujourd'hui

Tout cela veut dire que les deux pays s'obligent mutuellement à affronter ensemble tous ces défis sociétaux d'aujourd'hui. C'est, donc, avant tout, la reconnaissance de l'interdépendance économique et sociétale approfondie de nos deux pays – interdépendance probablement sans égale entre deux pays voisins de statut comparable, celui d'une puissance moyenne avec des intérêts globaux. Et c'est la promesse affichée de ne pas suivre le chemin qu'ont pris d'autres en faisant « cavalier seul ». Ce volet là est une grande promesse.

Un deuxième volet contient des projets concrets, en particulier dans le domaine de la coopération transfrontalière. Ici, des deux bords du Rhin et de la Forêt palatine, la coopération au niveau local et régional s'est développée à grands pas, mais elle se heurte toujours à une multitude d'obstacles administratifs et légaux, que le nouveau traité cherche à surmonter. Ainsi, ce traité cherche aussi à faciliter la coopération bilatérale au quotidien afin que les citoyens puissent reconnaître les avantages mutuels que cette coopération peut apporter.

Cela concerne, d'une part, les systèmes d'éducation des deux pays, qui seront invités à chercher des moyens pour mieux se coordonner, à créer des structures permettant de financer des projets communs dans la recherche, l'éducation scolaire et académique, la formation professionnelle. Cela concerne aussi la promotion des efforts de coordination des approches et de la pratique dans l'amélioration de la mobilité transfrontalière, des réseaux routiers et ferroviaires, mais aussi digitaux. Et cela concerne la volonté des deux pays de se coordonner étroitement dans le domaine environnemental, par l'application des accord de Paris sur le climat, le changement de cap dans la production, la consommation et l'approvisionnement d'énergie.

L'avenir de la centrale de Fessenheim

Ici, du côté allemand, on attend, entre autres, une coopération réelle et sérieuse dans la mise hors service de la centrale nucléaire de Fessenheim et la reconversion de cette installation au bord du Rhin. On voit tout de suite que la poursuite de tels projets concrets, pratiques au niveau local et régional, implique beaucoup de questions compliquées, parfois hautement sensibles, épineuses. Et les gouvernements ne sont pas les seuls à être sollicités, loin de là, pour gérer ces affaires. Ce volet propose des tas de projets utiles pour les régions frontalières, pour la vie quotidienne de leurs citoyens. C'est un volet de travail.

Un troisième volet se révèle comme étant essentiel pour le succès durable de ce travail, qui est entrepris pour tenir les grandes promesses. Il crée des mécanismes, des procédures, des organisations dont la tâche principale est de réussir cette coopération dense et généralisée. Le Conseil des ministres franco-allemand, qui existe déjà, est désormais appelé à établir un plan pluriannuel avec des projets concrets à poursuivre. Ainsi, un mécanisme de planification de projets est établi qui oblige les deux gouvernements à suivre l'évolution des projets de près, à les revoir si nécessaire et à en définir d'autres si un projet est achevé.

Comprendre la « culture politique » de l'autre

Tous les trois mois, un ministre d'un gouvernement va participer à la réunion du Conseil des ministres de l'autre. Cela n'a peut-être l'air de rien, mais cela peut créer une habitude bien utile si les responsables politiques veulent bien comprendre la « culture politique » de l'autre. Ceci est bien nécessaire, car des organisations communes créés il y a 30 ans déjà n'ont pas vraiment eu d'impact, par manque justement de compréhension. Le Conseil de sécurité et de défense franco-allemand (CSDFA/DFSVR) par exemple, qui existe depuis 1988, est désormais chargé de gérer la coopération politique en la matière; un mandat qu'il n'avait pas avant et qui l'oblige maintenant à comprendre et à tenir compte des différences pour les surmonter, au lieu, tout simplement, de les constater et de les regretter ou d'éviter d'en parler. Encore faut-il voir ce que cela veut dire concrètement dans la pratique bureaucratique.

Le Conseil économique et financier franco-allemand, qui existe aussi depuis 1988, aura la tâche de préparer l'harmonisation du droit économique pour arriver à créer un espace économique franco-allemand où les mêmes règles s'appliquent; un projet extrêmement ambitieux. Il sera complété par un « conseil franco-allemand d'experts économiques » qui sont appelés à donner des recommandations aux deux gouvernements en vue d'une convergence de leur politiques économiques, qui reste difficile.

Un comité de coopération transfrontalière va être créé, comprenant des représentants des collectivités locales et régionales. C'est à ce niveau là que les administrations doivent pouvoir se coordonner et adapter leurs règles nationales au profit des coopérations qu'elles jugent utiles. Un « forum pour l'avenir franco-allemand » va accompagner et coordonner les activités dans le domaine des nouvelles technologies et des innovations. Enfin, un « fonds citoyen commun » devrait faciliter et soutenir l'engagement de la société civile dans les deux pays.

Un programme de coopération ambitieux

Ce traité crée donc une multitude d'organisations, renforce et précise les responsabilités d'autres afin qu'elles puissent réaliser ce programme de coopération ambitieux. Il est d'autant plus important que ces

organisations soient encouragées à jouer leurs rôles activement, indépendamment des couleurs politiques des gouvernements en place, qu'elles soient soutenues par toutes les structures politiques ainsi que la société civile dans les deux pays.

C'est pour cela, finalement, que l'accord parlementaire sera si important. Ce sont les deux Parlements qui, dans une résolution commune votée le 22 janvier 2018, à l'occasion du 55^e anniversaire du Traité de l'Elysée, avaient demandé aux gouvernements de renouveler ce traité qui « aura vocation à prolonger le traité originel et approfondir notre partenariat. » Mais le rôle des parlements demande à être développé. Le nouveau traité tout simplement « reconnaît » l'importance des parlements et il oblige les secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, qui évaluent régulièrement les progrès accomplis, à « informer les parlements » – sans plus.

Or, l'Assemblée nationale et le Bundestag se sont mis d'accord pour créer une « Assemblée parlementaire franco-allemande » qui se compose de 100 membres, 50 membres de chaque chambre. Elle sera présidée par les deux présidents des parlements nationaux. Et elle siège au moins deux fois par an publiquement. Elle sera compétente pour veiller à l'application du traité de l'Elysée et de celui d'Aix-la-Chapelle et à suivre toutes les activités des différents conseils. C'est devant cette Assemblée franco-allemande que les deux gouvernements doivent rendre compte régulièrement de l'avancement de la mise en oeuvre des décisions prises par ces conseil. Le bureau de cette Assemblée commune est aussi chargé d'établir un rapport annuel sur la coopération parlementaire qu'il est appelé à présenter devant l'Assemblée nationale et le Bundestag. Les commissions des deux parlements sont également encouragés à établir une coopération étroite.

Si les deux Parlements prennent au sérieux cet accord, ils peuvent contribuer à faire de cette coopération franco-allemande une vraie affaire d'amitié et de confiance, à la rendre transparente à tous les niveaux et à l'élever au dessus des intérêts d'experts. Ils peuvent également démontrer le caractère démocratique et exemplaire de cette coopération entre deux nations qui resteront ce qu'elles sont – des nations anciennes et respectueuses de leurs traditions, reconnaissant leurs forces et leurs faiblesses, tout en s'unissant pour défendre leurs valeurs dans un monde en bouleversement

D. P.

News

Russie : Petite leçon de propagande

Comme l'avait indiqué le défecteur Youri Bezmenov, le renseignement russe est moins académique que ses homologues occidentaux et accorde plus de moyens à l'influence qu'au cumul de renseignements.

Après quelques années de recul, il semble désormais possible de dégager tes raisons de l'efficacité de la nouvelle *Dezinformaizia* russe. La priorité est d'abord d'instrumentaliser et d'alimenter tous les groupes contestataires, des néo-nazis aux islamistes jusqu'aux écologistes, représentant chacun des lignes d'opérations convergeant vers un unique effet final recherché: la diabolisation de l'atlantisme. Pour éviter la contre-information de l'Occident et l'impact de ses valeurs sur l'opinion publique, il est stratégique pour le Kremlin de saturer les médias russophones et les relais informels de thèmes anxigènes (assassinat des Russes dans les rues de Kiev, attaques contre l'orthodoxie, encerclement par les troupes de l'OTAN).

Désorienter, créer la confusion pour convaincre les masses que rien n'est vrai et que tout est très compliqué, procède du même dessein. Il suffit ensuite de les rassurer, de les unir et de leur permettre de s'identifier derrière l'illusion d'un pouvoir fort et conquérant. D'où la vague de contre-sanctions contre la Pologne et la Turquie, qui ont suivi les sanctions économiques occidentales après la Crimée. C'est la conquête de la première impression de l'opinion publique qui est l'enjeu de toutes les campagnes d'information. Dès les premières manifestations de la place Maidan, les statistiques des titres accrocheurs de l'infosphère russe évoquant le rôle des sympathisants néo-nazis ont explosé.

A l'extérieur, l'adversaire doit être sidéré, démoralisé, paralysé: clichés et vidéos de corps mutilés ont été répandus sur Internet tant lors du conflit en Géorgie qu'en Syrie ou dans le Dombass. Et quand les preuves de la désinformation russe deviennent indiscutables, des campagnes nauséabondes ciblent les témoins pour les discréditer, pour faire endosser à l'adversaire la responsabilité de ses propres actes. Puis de nouveaux événements sont créés de toute pièce, afin de détourner l'attention de l'opinion publique. L'opération la plus magistrale est sans doute celle qui a fait croire à l'attaque terroriste de l'usine chimique de Columbia: dossier de presse auprès des médias occidentaux partenaires, chaînes YouTube, pages sur Wikipédia, fausses acquisitions d'écran sur CNN, fausses interviews, des douzaines de comptes créés pour l'occasion débitant des centaines de tweets par heure ont même ciblé les habitants des agglomérations voisines pour provoquer des mouvements de panique...

TTU No. 1080, 18 octobre 2017

